



LA VILLE DE LA FLECHE (Sarthe) Recrute

Un(e) Responsable du service Logistique, festivités et éclairage public à temps complet

La ville de La Flèche recherche pour sa direction des Services Techniques et Cadre de Vie, un encadrant de proximité pour le service Logistique-Festivités-Eclairage public. Le cadre d'emplois proposé est celui des agents de maîtrise. Les candidat(e)s devront être titulaires d'un grade de ce cadre d'emplois, inscrit sur liste d'aptitude après concours ou examen professionnel, ou promouvables au choix par l'ancienneté. A défaut de candidatures de ce type, un agent contractuel pourrait être recruté en référence à l'article 3-3-2° de la Loi n°84-53.

Missions :

Au sein de la direction des Services Techniques et Cadre de Vie, sous l'autorité du chef de service espaces publics et logistique, le (la) responsable du service logistique, festivités, éclairage public Ville et Communauté de Communes organise, coordonne, anime et assure le suivi des actions des services dont il est responsable, dans un objectif permanent de qualité du service public.

- Il (elle) travaille en collaboration avec sa hiérarchie et lui rend compte des activités du service
- A l'interface de nombreux services municipaux et communautaires (rôle logistique), ainsi que du monde associatif (festivités), il (elle) doit savoir répondre aux différentes sollicitations et s'organiser en conséquence
- Il (elle) coordonne et anime le travail de ses équipes, notamment dans le domaine des festivités
- Il (elle) gère le planning et le stock matériel des festivités
- Il (elle) assure la gestion de l'éclairage public
- Il (elle) met en œuvre des petits projets d'aménagements urbains (pose de mobiliers urbains et de voirie, chantiers éclairage public)
- Il (elle) assure l'organisation des transports divers (biens et personnes)
- Il (elle) développe les activités et les outils de gestion de ses services dans un objectif de développement durable en cohérence avec l'Agenda 21 communal
- Il (elle) assure l'organisation de l'entretien des aires de jeux
- Il (elle) élabore les devis de location du matériel festivité
- Il (elle) assure l'organisation le balayage des cours d'écoles
- Il (elle) organise la gestion des abords routiers
- Il (elle) gère les interventions en matière de viabilité hivernale
- Il (elle) participe à l'élaboration du budget de son domaine d'activités, veille à son application (consultations, achats) et en assure le suivi
- Il (elle) est chargé(e) d'évaluer ses services en assurant le suivi des activités de ses agents avec la production annuelle de tableaux de bords (logiciel ATAL)

Profil demandés :

- BAC ou BAC +2,
- Expérience significative en management et encadrement de proximité.
- Permis B
- Capacité d'animation d'une équipe Connaissance des techniques de montage, d'entretien et de sécurité liées aux matériels de festivité
- Capacité d'organisation, de gestion de stock et de programmation
- Idéalement, connaissance du tissu associatif local ou capacité à tisser et entretenir ces liens
- Connaissances des techniques de mise en œuvre et d'entretien du mobilier urbain (bancs, corbeilles, aires de jeux, éclairage public,...)
- Rigueur - Discrétion - Devoir de réserve et sens du service public
- Qualités relationnelles
- Autonomie, disponibilité, capacité à la prise de décision

Grade(s) recherché(s) : Agent titulaire de la Fonction publique ou contractuel sur le cadre d'emploi d'Agent de maîtrise / Agent de maîtrise principal territorial.

Poste à pourvoir dès que possible

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à Madame La Maire de la Ville de la Flèche - Direction des Ressources Humaines - Centre Administratif Jean Virlogeux - Espace Pierre Mendès France - 72200 LA FLECHE ou par mail à recrutement@ville-lafleche.fr **avant le 08 décembre 2022.**

Informations complémentaires :

- Réunion parfois le soir et présence sur certaines manifestations d'envergure en week-end,
- Astreinte de décision 2 à 4 semaines par an.
- Rémunération statutaire, régime indemnitaire mensuel, prime annuelle, CNAS et participation financière de la collectivité à une prévoyance.